



Assemblée générale

Distr. générale
15 juillet 2016
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 30 juin, à 15 heures

Présidence : M. Rivero Rosario (Vice-Président) (Cuba)

puis : M. Ramírez Carreño (Président) (République bolivarienne du Venezuela)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Question de la Polynésie française

Question de l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans les territoires

Organisation des travaux

Clôture de la session

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-11280 (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela), M. Rivero Rosario (Cuba), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Question de la Polynésie française (A/AC.109/2016/7 ; A/AC.109/2016/L.24)

Projet de résolution A/AC.109/2016/L.24

2. **Le Président** rappelle qu'à sa onzième séance, le Comité a décidé de reporter sa décision sur le projet de résolution A/AC.109/2016/L.24 en attendant la fin des consultations, qui ont débouché sur le texte consensuel dont le Comité est saisi.

3. *Le projet de résolution A/AC.109/2016/L.24 est adopté.*

Question de l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans les territoires (A/AC.109/2016/L.5/Rev.2)

Projet de résolution A/AC.109/2016/L.5/Rev.2

4. *Le projet de résolution A/AC.109/2016/L.5/Rev.2 est adopté.*

Organisation des travaux

5. **Le Président** suggère que le Comité autorise le Rapporteur à établir le rapport que le Comité spécial doit présenter à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Conformément à la pratique établie, le Comité devrait autoriser le Rapporteur à soumettre directement le rapport à l'Assemblée.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. *M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) assume la présidence.*

Clôture de la session

8. **Le Président**, après avoir fait le point sur les travaux accomplis par le Comité pendant la session de 2016, fait remarquer que des informations précieuses se sont fait jour au cours du récent Séminaire régional pour le Pacifique, notamment grâce à la participation des institutions spécialisées des Nations Unies, dont les

compétences peuvent grandement contribuer à la décolonisation. Le succès de la Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, qui a lieu tous les ans et au cours de laquelle ont été organisés des expositions, des manifestations culturelles et des débats académiques, montre que la communauté internationale porte un intérêt à la question de la décolonisation, bien que celle-ci ne figure malheureusement pas à l'heure actuelle parmi les priorités de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Des débats francs et instructifs sur des questions souvent litigieuses ont été tenus par le Comité et tous ceux qui pouvaient apporter une contribution constructive ont été entendus. Cependant, la nécessité de promouvoir un consensus et de créer un climat plus serein et efficace s'est fait ressentir au vu du comportement perturbateur et peu diplomatique adopté par une délégation participant aux débats en qualité d'observateur lors de l'examen de la question du Sahara occidental. Par ailleurs, le Comité a pris la sage décision de commencer à adopter des résolutions distinctes sur les petits territoires des Caraïbes, du Pacifique et de l'Atlantique, ce qui lui permet d'accorder l'attention voulue aux spécificités de chacun d'entre eux. Il faut trouver des moyens de venir en aide à ceux qui en ont expressément fait la demande au cours de la session. En outre, toutes les puissances administrantes sont invitées à participer de manière constructive aux travaux du Comité afin de s'acquitter de leur responsabilité d'accélérer l'autodétermination de tous les territoires encore non autonomes. Après avoir adressé les remerciements d'usage aux membres du Comité et au personnel du Secrétariat, le Président déclare la session close.

La séance est levée à 16 h 5.